Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20260706-DEC2026_11-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes
Canton de Muzillac
Commune de NOYAL-MUZILLAC

DÉCISION N° 2026-11 DU 6 JUILLET 2026

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DU PARKING LE VERGER

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 portant délégation au maire pour prendre des décisions dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la consultation directe relative au marché de travaux du parking Le verger alloti en deux lots :

- Lot 1 – Terrassement, voirie, réseaux d'eaux pluviales
- Lot 2 – Revêtement, espaces verts, maçonnerie et mobilier ;

Vu la notification d'attribution du marché en date du 6 juillet 2026 ;

Considérant que les Prestation supplémentaires éventuelles (PSE) du lot 2 ne sont pas retenues ;

DÉCIDE

Travaux du parking Le verger

Article 1 : Le marché de travaux du parking Le verger (alloti en 2 lots), est attribué de la manière suivante :

- Le lot 1 est attribué à la société Eurovia – Impasse Saint Léonard 56450 THEIX-NOYALO.
- Le lot 2 est attribué à la société Atlantic Paysages – Chemin de Kerbois BP 50124 56401 AURAY Cedex.

Lot 1 : 57 556,40 € HT
Lot 2 : 31 932,50 € HT
Montant total du marché : 89 488,90 € HT

Le Maire,
Patrick BEILLON

MAIRIE DE NOYAL-MUZILLAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 Morbihan